

DEPARTEMENT  
OISE

ARRONDISSEMENT  
CLERMONT

CANTON  
ESTREES ST DENIS

# MAIGNELAY-MONTIGNY

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 29 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux le vingt-neuf novembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Maignelay-Montigny s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Denis FLOUR, Maire.

### NOMBRE

De conseillers en exercice

23

De présents

21

De votants

23

### OBJET

Attribution d'une récompense  
pour mérite

Date de la convocation : 23/11/22

Nombre de votes pour : 23  
Nombre de votes contre : 0  
Nombre d'abstentions : 0

### Etaient présents :

M. LEGUEN Gilles, Mme BROWET Joëlle, Mme WALLON Christine, M. PETIT Jean-Luc, Mme COURSEAUX Estelle, Mme MARCHAND Marie-Jeanne, Mme PRUVOST Gisèle, M. MARCHAND Jean-Pierre, M. FIEVEZ Patrick, M. CARPENTIER Didier, M. CHAPUIS-ROUX Francis, Mme MOKRI Djamila, Mme BOUCHART Carine, Mme DELPLANQUE Sophie, Mme POCHOLLE Stéphanie, M. NAVARRO Julien, M. LEFRANC Dominique, M. VAUCHELLE Patrick, M. DELAME Cédric et Mme LOISEL Marie Christine.

### Absents représentés :

M. CZEPCZYNSKI Jean-Pierre qui avait donné pouvoir à M. LEGUEN Gilles.  
Mme GRIGNON LECLUZE Amélie qui avait donné pouvoir à M. DELAME Cédric.

Secrétaire : Mme DELPLANQUE Sophie

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU les crédits inscrits à l'article 6714 du budget primitif de l'année 2022,

CONSIDERANT la nomination de deux lycéennes maignemontoises à un atelier science po et leur sélection à participer à des travaux et à siéger à l'ONU du 1<sup>er</sup> au 07 mars 2023.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

### A L'UNANIMITE ET A MAIN-LEVEE

DECIDE d'attribuer à Mme Marion STREICHER et Mme Sara BENAZZOUZ, une récompense pour mérite d'un montant de 150 € chacune.

PRECISE que la dépense sera imputée à l'article 6714 du budget primitif 2022.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que susdits.  
Extrait certifié conforme

Le Maire,



Denis FLOUR



Envoyé en préfecture le 30/11/2022  
Reçu en préfecture le 30/11/2022  
Affiché le  
ID : 060-216003715-20221129-29NOV22\_07-DE